

Résumé du mémoire en vue de l'Habilitation à diriger des recherches.

Titre : un procès de séparation de couple devant le Parlement de Paris (1704-1709) : processus de démariage, enjeux de la désunion, promotion féminine et reconfiguration de la parenté à l'épreuve du judiciaire.

Ce mémoire s'organise autour d'une étude de cas. En 1704, Marie Michelle Bernard, épouse de l'intendant Jean Baptiste de Pommereu dépose une plainte pour violences et extorsion de sa fortune contre son mari et demande à la justice civile une séparation de biens et de domicile. Le procès porté devant la deuxième chambre des requêtes du Parlement de Paris, principale cour souveraine du royaume où siègent les pairs de M. de Pommereu, dure cinq années. Après appel, la séparation est confirmée et l'époux désavoué par la justice doit restituer sa dot et ses conventions matrimoniales à sa femme. La décision fait jurisprudence. L'épouse a été soutenue par une partie de la parenté de son mari et doit ensuite faire face, tout comme son époux, aux conflits qui opposent leurs enfants entre eux et qui sont engendrés par la désunion du couple parental. Néanmoins, la puissance sociale des Pommereu n'en sort pas diminuée.

La perspective adoptée procède de la micro-histoire. A partir d'une analyse qui contextualise intensivement l'ensemble des données documentaires, l'objectif est de croiser des champs d'ordinaire disjoints de l'investigation historique, de façon à identifier des configurations et des dispositifs qui ont pu échapper jusque là à la connaissance historique. Le procès a suscité la publication de plaidoyers judiciaires (factums) très bavards, rédigés par les avocats des parties, ténors du barreau de leur époque, qui se sont livrés un duel textuel ambitieux. Cette littérature judiciaire, d'architecture très complexe, constitue un dispositif destiné à constituer et manipuler une opinion publique de salon. L'un des objectifs de la recherche a été de l'analyser dans son articulation à la procédure judiciaire civile, ce qui avait été jusqu'ici laissé de côté. La documentation judiciaire (sentences, arrêts, actes de chicanerie) était exceptionnellement identifiable et disponible et permettait d'analyser les méandres de cette procédure, qui a longtemps rebuté l'historien par son caractère labyrinthique. Cependant, l'historiographie n'est pas vide de toute référence, loin de là et c'est en particulier l'historien Alain Boureau qui s'est efforcé, dans une visée de synthèse des travaux alors disponibles durant les décennies 1985-2005, de comprendre les rapports existant entre droit et société entre Moyen Age et période moderne antérieure à la Révolution, opposition binaire que le grand historien du droit Yan Thomas a d'une certaine manière résolu théoriquement en promouvant une forme novatrice d'anthropologie du droit, dont s'inspire cette présente étude de la procédure judiciaire de séparation de couple. Celle-ci doit également beaucoup aux analyses de la sociologie pragmatique et en particulier, aux travaux de Luc Boltanski et de Francis Chateauraynaud. Il s'agit alors de décrire, analyser et comprendre les « opérations du droit » de façon située, dans une démarche également inspirée par l'histoire sociale menée à l'échelle des acteurs, de leurs contraintes et incertitudes, de leurs échecs tout autant que de leurs réussites.

Les questions posées au corpus constitué par les actes émanant des chambres de justice, les plaidoiries écrites et imprimées à l'intention du public, les actes notariés disponibles aux archives nationales (Paris) et départementales (Rouen) sont relatives à la façon dont se pose et s'effectue l'opposition dans le couple et sa séparation dans une société de la France moderne qui s'est longtemps pensée comme organiciste mais qui connaît de profonds bouleversements durant le règne de Louis XIV. Quelles sont les façons de faire de la justice civile et pourquoi a-t-elle retenu à elle ce cas Pommereu contre Pommereu ? Quelles sont les manières de convoquer, d'interpeller, de prouver, d'attester, de temporiser, d'arbitrer, de décider, d'attribuer, de pénaliser de cette justice et quels différents rôles et positions sont-ils assumés au cours de ce processus par les acteurs ? Après l'analyse de la procédure proprement dite, suivent des chapitres consacrés à l'identification de ces derniers, saisis dans leurs trajectoires et l'exercice de leurs activités, menées dans leurs champs d'intervention professionnelle respectifs. Cela occasionne une interrogation sur l'extension et la transformation de ceux-ci, à la faveur des mutations de fin de règne

notamment dues à l'économie de guerre, dont Katia Béguin a analysé les importantes manifestations financières.

Les séparations de couples, telles que celles des Pommereu, étaient très rares deux siècles plus tôt mais pas inexistantes. L'historiographie existante sur ce sujet a été interrogée et analysée afin de mettre dans une perspective européenne l'existence de précédents en matière de démariage. L'aller et retour entre la montée en généralité et la singularité du cas est porteur de perspectives que l'on espère nouvelles. A partir du constat que les séparations de couples se répètent dans la lignée et la parentèle des Pommereu, sont interrogés les enjeux matériels -en particulier, patrimoniaux- entraînés par cette succession de séparations, mais aussi symboliques et portant sur le lien familial : qu'est-il formulé de la féminité, de la maternité, de la masculinité, de la paternité, de l'interdépendance familiale, des rapports d'identification entre parents et enfants, du lien(familial, extrafamilial) acceptable et du lien inacceptable ? Saisie au moyen de l'analyse du report des conflits entre parents sur leurs enfants qui devenus adultes, se livrent également des procès et du rôle joué par les collatéraux lors de ces disputes judiciaires, la reconfiguration des formes de la parenté sera caractérisée.

La démarche historique proposée ici comporte une visée de compréhension des régimes de genre promus par la justice et les acteurs des XVIIe et du début du XVIIIe siècle. Elle ne se sépare pas d'une interrogation sur les procès de construction du social au moyen des outils notionnels fournis par l'anthropologie du droit et de la parenté, ni parfois, de ceux, transposés et adaptés à des usages historiens, de la psychanalyse.